

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

1er juin 2015

PROGRAMMATION MILITAIRE POUR LES ANNÉES 2015 À 2019 - (N° 2816)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N° 29

présenté par

M. Candelier, M. Asensi, M. Bocquet, Mme Buffet, M. Carvalho, M. Charroux, M. Chassaigne,  
M. Dolez, Mme Fraysse et M. Sansu

-----

**ARTICLE PREMIER****RAPPORT ANNEXÉ**

Après la première phrase de l'alinéa 31, insérer les deux phrases suivantes :

« Ces personnes ne constituent pas une menace. Il n'y a pas de solution militaire à la question des réfugiés. »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Il s'agit de préciser que les réfugiés issus des conflits ne sont pas une menace. Les auteurs estiment également qu'il n'y a pas de solution militaire face aux trafics d'exilés.